

## SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2022

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 12 avril 2022;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 30 avril 2022.

#### ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2021 – Adopter le rapport financier 2021, tel qu'audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.
- 5.- Affectation d'une partie de l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice financier 2021 – Approprier une somme de 36 365 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2021 aux fins d'affecter une somme de 46 324 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de (- 9 959 \$) du service d'égout.
- 6.- Appropriation à l'exercice financier 2022, d'une partie du surplus accumulé affecté pour le transport en commun et l'aqueduc – Approprier la somme de 46 450 \$ pour le transport en commun et de 78 781 \$ pour l'aqueduc, à l'exercice financier 2022.
- 7.- Adoption – règlement 508-22 – Adopter le règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 275 500 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023 – Seuil minimal – Travaux de voirie et d'aménagement des parcs.
- 8.- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes – règlement 508-22 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 275 500 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023 – Seuil minimal – Travaux de voirie et d'aménagement des parcs – autorisation de signature – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.
- 9.- Adoption – règlement 425-04-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement 425-07 concernant les animaux.

- 10.- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipale (PRACIM) – autorisation de signature - Autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière (garage municipal) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet PRACIM.
- 11.- Gestion de personnel – commis à la bibliothèque – engagement – Engager Mme Manon Leblanc, à un poste temporaire, à titre de «Commis à la bibliothèque», effectif le 25 avril 2022.
- 12.- Conseil des préfets et des élus des Laurentides – coalition Santé Laurentides – Appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix de la Municipalité de Pointe-Calumet à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'ordonner le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides.

## **LOISIRS**

- 13.- Tournoi de balle-molle des pompiers du Québec – Fondation des grands brûlés – réservation du terrain de balle-molle – Autoriser la demande du service de sécurité incendie de tenir le tournoi de balle-molle des pompiers du Québec, au profit de la Fondation des grands brûlés, et ce, au parc Alphonse-Gravel et, par conséquent, octroyer la gratuité du terrain pour ce tournoi qui aura lieu les 23, 24 et 25 septembre 2022.

## **VOIRIE**

- 14.- Protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III) – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> Avenue – décompte progressif #7 – Autoriser le paiement de 266 535,92 \$ (taxes incluses) à la firme Sanexen Services Environnementaux Inc.
- 15.- Travaux de réfection de la 28<sup>e</sup> et de la 29<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. de la Chapelle et l'extrémité Nord) – études préliminaires et préparation des plans et devis – mandat – Accepter l'offre de services professionnels de la firme Groupe Civitas Inc., pour un montant de 68 500 \$ (taxes en sus).
- 16.- Travaux de réfection de la 63<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et le boul. Proulx) – études préliminaires et préparation des plans et devis – mandat – Accepter l'offre de services professionnels de la firme Groupe Civitas Inc., pour un montant de 33 500 \$ (taxes en sus).

## **URBANISME**

- 17.- Adoption – règlement 307-11-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d'y ajouter des dispositions sur l'obligation d'obtenir des permis pour la gestion des poules et de tarifier ces permis.

- 18.- Adoption – règlement 308-76-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de lotissement numéro 310-91 de façon à abroger certaines dispositions en lien avec un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone P-2 124-4.
- 19.- Adoption – second projet de règlement 308-77-22 – Adopter le second projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la grille des normes et usages de la zone P-2 124-4.
- 20.- Adoption – second projet de règlement 308-78-22 – Adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'y ajouter des dispositions relatives à la garde de poules.
- 21.- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) – inspecteurs métropolitains locaux – Informer la CMM que les personnes suivantes agiront à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :
- Monsieur Samuel Bleau-Caron, DGA  
Directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale
  - Monsieur Denis Racicot  
Inspection en urbanisme et en environnement

## HYGIÈNE DU MILIEU

- 22.- Remplacement de la génératrice de la station de pompage 32<sup>e</sup> Avenue – décomptes progressifs #6 et #7 – Autoriser le paiement de 14 141,93 \$ (taxes incluses) (décompte progressif #6 – 3 449,25\$ et décompte progressif #7 – 10 692,68\$) à la firme Quantum Électrique Inc.
- 23.- Tricentris – contrat de membre utilisateur et renouvellement du contrat de service – autorisation de signature – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer le contrat de membre utilisateur et le renouvellement du contrat de service à intervenir avec Tricentris, la coop de solidarité, pour la gestion des matières recyclables, pour la période du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024.
- 24.- Entente intermunicipale remplaçant l'entente intermunicipale intervenue en 1996 relative à la construction et à l'exploitation d'ouvrage d'interception et de traitement des eaux usées et à la constitution de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes – autorisation de signature – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer l'entente révisée concernant l'exploitation d'ouvrage d'interception et de traitement des eaux usées et à la constitution de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour une période de dix (10) ans, renouvelable automatiquement aux cinq (5) ans.

## SÉCURITÉ

- 25.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 436-04-22 – Pour adoption future d’un règlement amendant le règlement 436-09 concernant la prévention sur les incendies.
- 26.- Entente intermunicipale relative au partage d’officiers en entraide incendie – autorisation de signature – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer l’entente intermunicipale relative au partage d’officiers en entraide incendie. Cette entente entrera en vigueur lorsque chacune des municipalités aura signé celle-ci et la date de la dernière signature déterminera le début de la validité de l’entente.
- 27.- Varia
- 28.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 29.- Communication de Madame la maire
- 30.- Communication des conseillers
- 31.- Période de questions des citoyens
- 32.- Levée de la séance